

Communauté de communes d'Eyrieux aux Serres
Conseil communautaire du 20 octobre 2009 à Chalencon
Compte-rendu

Présents : ALLAIN Dominique, ALONZO Estelle, AUREL Jean-Claude, BALAYN Jean-Daniel, BAZIN Yves, BERTHIAUD Jeanine, BERTOLI Pascale, BORDIGONI Eliane, CLAIR Denis, DESCOURS Cédric, JOURDAN Alain, JUGE Olivier, LOUIS Annie, MALET-TORRES Nathalie, MOUNIER Mickaël, MOUNIER Jean-François, PALIX Max, PICHERAL Didier, PIZETTE Jean-Claude, RIOUFOL Magaly, ROUCAUTE Roland, SALLIER Alain, THOMAS Annie, VALETTE Gilbert, VALETTE Jean-Paul, VIDIL Jean-Louis, VIGNE Fanny
LEVENT Olivier, MAIRE Béatrice

Excusés : DHORMES Nathalie, ROSE Christian, SERRE Laetitia

Secrétaire de séance : SALLIER Alain

En préambule, Annie LOUIS présente Aurore VALADE, photographe plasticienne retenue avec Laetitia Bianchi, auteur, pour la résidence d'artistes sur l'évolution des moulinages et des tissages sur le territoire intercommunal. Elle présente sa démarche artistique basée sur la prise de photos axée sur l'humain mis en scène dans son environnement architectural. Cette jeune artiste a déjà effectué plusieurs résidences par le passé : Collioure, Beauvais, Turin.

Yves Bazin explique que la résidence a débuté le 19 octobre et durera jusqu'à fin février 2010 pour une présentation de l'œuvre artistique mi mai. Un groupe de pilotage composé d'élus et de bénévoles accompagne les artistes afin de leur faciliter la visite des sites, la rencontre avec des personnes...

Annie LOUIS, informe que malgré tous les efforts déployés, aucune personne ne présentant les diplômes requis n'a pu être recrutée pour assurer la direction du centre de loisirs. Ainsi, le centre des vacances de Toussaint est malheureusement annulé.

Par contre, le poste d'auxiliaire de puériculture pour les deux sites d'accueil de la petite enfance, créé au dernier Conseil, a été pourvu par l'embauche de Brigitte BERARD, habitante à Saint-Christol et auxiliaire de puéricultrice expérimentée.

1. Politique de promotion touristique

*** propositions du groupe de travail « évolution de la taxe de séjour »**

Alain SALLIER rappelle que la commission tourisme avait souhaité un travail spécifique sur les évolutions possibles de la taxe de séjour. Aussi, un groupe de travail composé d'élus et d'hébergeurs a étudié différents scénarii, notamment la formule « forfaitaire » pour remplacer le mode déclaratif actuel.

Pour rappel, le territoire compte environ 2.110 lits et la taxe perçue en 2009 est d'environ 30.000 euros.

Cinq autres communautés de communes d'Ardèche ayant instauré la taxe de séjour ont été contactées pour comparer les tarifs et modes de perception.

Au vu de cette analyse, le groupe de travail pense qu'il serait plus pertinent de :

- conserver le mode déclaratif,
- faire appel aux mairies pour connaître les logements saisonniers en location,
- augmenter la taxe de séjour de 10 centimes pour chaque catégorie d'hébergements.

Olivier JUGE pense qu'il est plus logique de parler du sujet de l'office de tourisme avant de se prononcer sur l'opportunité d'augmenter la taxe de séjour.

* liens avec l'Office de tourisme et les syndicats d'initiatives

Alain SALLIER présente alors l'avancée de la réflexion visant à établir un partenariat opérationnel entre la Communauté de communes et l'Office de tourisme et les syndicats d'initiatives de Chalencon et de Saint-Sauveur de Montagut qui n'est pas un travail abouti.

La rencontre avec d'autres territoires confrontés aux mêmes difficultés et ayant fait appel à un cabinet d'études, notamment la Communauté de communes « Berg et Coiron » s'est avérée instructive et a montré l'intérêt d'un regard extérieur et d'un éclairage juridique.

Le groupe de travail « liens avec l'office de tourisme et les syndicats d'initiatives » (composé des maires, d'Alain Jourdan et Jean-Daniel Balayn, mais ouvert aux volontaires) n'a pas formalisé des objectifs précis à confier aux OTSI, en contrepartie d'une participation financière, mais a avancé sur l'idée de vouloir contractualiser avec une association unique.

En effet, le mode associatif permet notamment l'implication des acteurs économiques, de bénévoles, une gestion plus souple mais la coexistence de plusieurs associations sur le territoire semble nuire à la mise en œuvre d'une politique touristique globale. Suite à une question de Nathalie MALET-TORRES, il est précisé que ce n'est qu'une hypothèse de travail et que pour qu'elle se concrétise, les dirigeants de ces trois associations doivent être d'accord.

Aujourd'hui l'office de tourisme présente un plan de trésorerie montrant un déficit de 8.600 euros en janvier prochain.

Yves BAZIN précise qu'il est important de soutenir l'office de tourisme mais qu'une réorganisation est nécessaire pour obtenir de meilleures retombées économiques, notamment suite aux investissements réalisés par la Communauté de communes.

Fanny VIGNÉ pose la question des causes du déficit de l'association.

Jean-Daniel BALAYN explique que l'office a employé du personnel sous contrats aidés, puis a réduit son effectif à une seule personne. Malgré cela, les bilans annuels depuis plusieurs exercices sont déficitaires, mais le fonds de roulement de l'association permettait de ne pas déposer le bilan. Aujourd'hui, ce fonctionnement atteint sa limite.

Gilbert VALETTE rappelle qu'avant la création de la Communauté de communes, les communes adhéraient directement à l'office de tourisme en payant environ 4 francs par habitant pour le fonctionnement de l'association.

Pour revenir à la taxe de séjour, Jean-Claude PIZETTE exprime le fait que les hébergeurs ne sont pas forcément satisfaits de la hausse prévisionnelle de cette taxe, même s'ils ne sont que « boîtes aux lettres ».

Magaly RIOUFOL pense que la taxe à payer par nuit et par personne ne représente pas grand-chose lors de vacances et qu'en plus, c'est instauré quasiment partout en France.

Jeanine BERTHIAUD assure qu'il est possible de faire choisir aux hébergeurs le mode de reversement de la taxe de séjour à la collectivité : soit déclaratif, soit forfaitaire.

Béatrice MAIRE rappelle que cette question a déjà été posée à l'Agence de Développement touristique de l'Ardèche, qui après avoir consulté son conseiller juridique, a répondu qu'il n'était pas légal de coupler les deux systèmes pour un même logement (confirmé par la circulaire de 2003).

Olivier JUGE demande à ce que le groupe de travail définisse au plus vite les besoins financiers pour réaliser la promotion et l'accueil touristique.

Annie LOUIS rappelle qu'aucune subvention n'a été versée jusqu'à présent à l'office de tourisme, en dehors de la taxe de séjour (entièrement reversée aux 3 OTSI). Prenant en compte cet élément et au vu de la situation, elle propose de voter une subvention exceptionnelle et charger le groupe de travail d'aboutir au plus vite à une convention fixant des objectifs et des moyens à signer avec, si possible avec une association unique en charge du service public du tourisme sur le territoire.

→ Le Conseil décide à l'unanimité, d'augmenter les tarifs de la taxe de séjour de 10 centimes pour chaque catégorie d'hébergements, dans la limite des possibilités légales, à compter du 1^{er} janvier 2010.

Nouveaux tarifs :

Type d'hébergement	Taux applicables au 1 ^{er} janvier 2010
Hôtels de tourisme 4 étoiles luxe et hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 et 5 étoiles et tous les autres établissements de caractéristiques équivalentes	0.75 € par nuitée et par unité de capacité d'accueil
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles et tous les autres établissements de caractéristiques équivalentes	0.60 € par nuitée et par unité de capacité d'accueil
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances de catégorie grand confort et tous les autres établissements de caractéristiques équivalentes	0.50 € par nuitée et par unité de capacité d'accueil
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances de catégorie confort et tous les autres établissements de caractéristiques équivalentes	0.50 € par nuitée et par unité de capacité d'accueil
Hôtels de tourisme classés sans étoile et tous les autres établissements de caractéristiques équivalentes	0.40 € par nuitée et par unité de capacité d'accueil
Terrains de camping et terrains de caravanage 3 et 4 étoiles ainsi que tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes	0.50 € par nuitée et par unité de capacité d'accueil
Terrains de camping et terrains de caravanage 1 et 2 étoiles ainsi que tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	0.20 € par nuitée et par unité de capacité d'accueil

→ Le Conseil décide, par 22 voix pour et 5 abstentions (Dominique ALLAIN, Eliane BORDIGONI, Olivier JUGE, Didier PICHERAL, Roland ROUCAUTE), de :

* verser une subvention exceptionnelle à l'association Office de tourisme « au cœur de l'Ardèche », d'un montant de 9.000 euros,

* charger le groupe de travail « liens avec l'office de tourisme et les syndicats d'initiatives » d'élaborer une convention d'objectifs, si possible avec une association unique en charge du service public du tourisme sur le territoire.

2. Programmation culturelle « les 3 saisons d'Eyrieux aux Serres »

Olivier LEVENT expose le bilan provisoire de la programmation 2009 (reste un spectacle).

Les spectateurs continuent d'apprécier la grande diversité des spectacles diffusés sur chacune des communes. Ils ont pu voir des spectacles d'envergure nationale voire internationale (*Toccata*, Marc André Léger).

572 spectateurs (+ 319 scolaires) ont vu les spectacles. C'est plus que les années précédentes mais l'écart à la moyenne (63) est important (de 28 à 170 spectateurs). Cependant la bonne fréquentation de la programmation ne doit pas occulter la nécessité de bien mieux communiquer en amont des spectacles (diffusion des affiches et flyers). Cela nécessite de réinterroger la démarche.

La mise en place de la tarification à 5 euros pour les 12-18 ans et les demandeurs d'emploi semble bien correspondre aux besoins : une soixantaine de spectateurs en ont profité à ce jour. Mais la mise en place de la carte M'RA ne porte pas ses fruits depuis la signature de la convention en mars avec le Conseil régional. Il conviendrait de réaliser une communication spécifique en direction des établissements accueillant les jeunes détenteurs de la carte et d'imaginer un spectacle plus « adapté » à cette tranche d'âge.

L'organisation d'une première partie avec des artistes amateurs (danse et théâtre avec Lezartishow) a été appréciée par tous. On est bien au coeur de la politique culturelle de la Communauté de communes : une diffusion culturelle de qualité, le soutien à la pratique amateur, un travail d'éducation artistique du spectateur, un travail auprès des jeunes générations... Elle pourrait être renouvelée plus régulièrement.

La licence 3 d'entrepreneur de spectacles est en cours de renouvellement. Cela devrait être effectif pour janvier 2010.

Lorsque le bilan sera réalisé, celui-ci pourra être exposé aux élus communautaires

Yves BAZIN présente la proposition de programmation 2010. Elle se compose toujours d'un spectacle par commune, d'un spectacle scolaire et désormais d'un spectacle en direction de la petite enfance (à destination des crèches et du RAMI). Un concert en direction des jeunes est proposé. Des premières parties et des liens avec l'Université populaire et l'antenne locale de l'Ecole de musique sont envisagées.

Cie	Spectacle	Genre	Période	Lieux pressentis	Remarque	Type de dépenses	Tarif
Cie de Mr K (73)	Tout va bien Mr K	danse	9 ou 10 avril	Beauvène	1ère partie Lezartishow	cachet	720 €
Cie Tour de cirque (26)	<i>Derrière la porte</i>	Duo de jonglerie, magie nouvelle, humour et poésie	vendredi 30 avril	St Sauveur de M	2 séances scolaires et 1 tout public	cachet	1 850 €
Cie Vice et versa (26)	<i>Le monde Bilou</i>	spectacle petite enfance	printemps	Les Ollières et Beauvène	2 séances pour le multi accueil et le RAMI	cachet	1 100 €
Cie Mine de rien (07)	<i>enfin tranquille</i>	théâtre burlesque	mai	St Maurice en Ch		cachet	1 200 €
La maison qui tient chaud (43)		chanson française	samedi 12 juin	Chalencon	lien avec les jeunes	cachet	1 600 €
Alain Vidal (30)	<i>Le destin de Romain</i>	Conte théâtral, musical excentrique	automne	St Vincent de D		cachet	740 €
Anne Sila Quartet (26)		Jazz	automne	Pranles	lien avec l'Ecole de musique	cachet	750 €
Groupe Mégaphone (26)	<i>Chants de résistances</i>	chanson française	septembre-octobre	St Etienne de S	lien avec l'UP	cachet	
				transport spectacle scolaire			900 €
				Communication			1914 €
SOUS TOTAL							11 574 €

Les P'tites envolées

Cie	Spectacle	Genre	Période	Lieux pressentis	Remarque	Type de dépenses	Tarif
cie Trio Mineur	2-3... grammes	théâtre sur un réveillon qui tourne mal	samedi 16 janvier	Dunière		cachet (20%)	565 €
cie des Lumas	<i>La bête à 2 dos ou le coaching amoureux</i>	création interactive sur le thème de la relation amoureuse	samedi 6 mars	Les Ollières		cachet (20%)	630 €
Cie Janvier	<i>Science de l'amour</i>	cabaret scientifique et théâtral sur le thème de l'amour	vendredi 26 mars	St Michel de chab	lien avec le collège	cachet (20%)	791 €
SOUS TOTAL							1986 €

Recettes prévisionnelles 2010	%	%
CDRA Valdac	2 894 €	25%
Conseil général 07	2 894 €	25%
Billetterie	3 819 €	33%
CC Eyrieux aux Serres	1 968 €	17%
Sous Total	11 574 €	100%

CC Eyrieux aux Serres (Ptites envolées)	1 986 €
TOTAL GENERAL	13 560 €

Yves Bazin propose de maintenir les tarifs : adultes à 8 euros, demandeurs d'emploi, jeunes 12-18 ans à 5 euros (acceptation de la carte M'ra), gratuit pour les moins de 12 ans, carte d'abonnement gratuite et nominative permettant après 3 spectacles payés d'avoir le 4^e gratuit.

→ Le Conseil vote à l'unanimité le plan de financement des Trois saisons d'Eyrieux aux Serres 2010 ainsi que les tarifs d'entrée.

3. Actions en faveur de l'habitat

Dominique ALLAIN annonce une bonne nouvelle financière en provenance de l'ANAH. En effet, l'Opération programmée d'amélioration de l'habitat a initialement duré 3 ans, pendant lesquels l'animation était prise en charge à 50% par l'ANAH. Lors de la décision de poursuivre l'opération, il était convenu que le travail d'animation n'était plus subventionné. Néanmoins, l'ANAH ayant apprécié le travail réalisé par Ariane BENDAHMANE et maintenant Bruno MONNIER, propose de continuer à verser environ 17.500 euros par an pendant à la Communauté de communes, pour la fin de l'OPAH.

Le souhait de l'ANAH serait que la Communauté de communes, qui a stoppé l'attribution d'une subvention de 5% aux propriétaires bailleurs conventionnés en mai dernier (au bout des 3 premières années), revienne sur sa décision. Pour rappel, les 5% versés par la collectivité enclenchent 5% supplémentaires de l'ANAH (soit 10% pour le particulier).

Un rapide calcul monte que, si les objectifs de logements rénovés sont atteints, cette subvention intercommunale représenterait environ 17.500 euros.

Ainsi, soit la Communauté de communes conserve cette somme pour consolider son budget, soit elle la réaffecte aux propriétaires de logements locatifs conventionnés et 17.500 euros supplémentaires leur sont attribués.

Comme c'est une information nouvelle, il est proposé aux Conseillers d'y réfléchir et de reporter la décision au prochain Conseil.

Annie LOUIS précise que la commission finances se réunit prochainement et pourra donc émettre un avis, avant ce Conseil.

4. Finances locales

Annie LOUIS informe que la perception, de par le changement de Trésorier et l'arrivée de Madame Monique CHANUDET, sollicite une nouvelle délibération pour autoriser de façon permanente le recouvrement des créances et l'opposition à tiers détenteur.

→ Accord du Conseil

5. Informations sur la vie culturelle

Annie LOUIS informe qu'un artiste peintre, Melik OUZANI a été accueilli au Moulinon, dans la salle aux verrières, sur demande d'Yves BAZIN. Cet artiste invite les élus à un pot samedi 24 au matin.

6. Questions diverses

Le Parc Naturel Régional souhaite initier une rencontre avec la Communauté de communes et celles des Châtaigniers pour présentation le travail possible entre intercommunalités et Parc, notamment au travers du programme Leader, du plan d'action Parc, etc. Une date sera fixée en fin d'année.

L'association du rassemblement des St-Michel de France à St-Michel de Chabrilanoux en août 2010 sollicite la Communauté de communes pour soutenir cette manifestation. Son président Jean-Claude PIZETTE explique les retombées touristiques d'un tel événement, au budget de 120.000 euros. Conscient des limites budgétaires de la Communauté de communes, il sollicite une aide logistique.

Annie LOUIS rappelle qu'en effet, la Communauté de communes n'a pas vocation à subventionner les associations et qu'il convient de ne pas déroger aux règlements votés comme la location de la scène (symbolique mais payante).

Il est convenu, pour faire un lien avec la résidence d'artistes, que l'exposition d'Aurore VALADE pourrait être prêtée à l'association lors de cette manifestation.

Denis CLAIR informe, qu'après audition et réflexion, c'est la prestataire Annie MILLARD, de Valence qui va mener l'étude sur la valorisation des productions agricoles locales. Lancement de l'action le 2 novembre à 18 heures.

Le chantier de la première phase de valorisation du CFD se termine cette semaine. Le budget de cette phase a été d'environ 1.000.000 euros ; ce qui laisse environ 600.000 euros de disponible pour la seconde phase. Un groupe de travail constitué des élus qui ont suivi chaque semaine le chantier et des maires se réunira très régulièrement pour définir les besoins et suivre cette phase. Prochaine réunion le 30 octobre à 15 heures.

Annie LOUIS rappelle que suite au débat en Conseil de juillet dernier à propos des chèques emploi service universel, elle a écrit comme convenu aux parlementaires ardéchois pour leur faire part de la situation. Michel TESTON a répondu le plus précisément et nous savons donc qu'un décret devrait sortir pour permettre d'exonérer aux collectivités ayant un service d'accueil de la petite enfance, les frais de gestion. A suivre.

Le prochain Conseil aura lieu le 8 décembre à St-Michel de Chabrilanoux (et non le 1^{er} décembre comme annoncé, pour éviter la superposition de réunions).